

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **77 (1941)**

Heft 31

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Places au concours. — Inauguration.* — NEUCHÂTEL : *Comité central.* — TRIBUNE LIBRE : *Pour la famille.* — INFORMATIONS : *Camp des Educateurs. — Tableaux scolaires.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ROBERT PIGUET : *La culture musicale à l'école.* — ROBERT JAQUET : *Les premiers pas d'une association d'élèves.* — D'après WILLI JUNG, communiqué par A. SCHÜLE. — INFORMATIONS : *Groupe romand de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles.* — *Assemblée des délégués du « Schweizerischer Lehrerverein ».* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

PLACE AU CONCOURS

Institutrices : La Sarraz (16 septembre). Leysin (19 sept.).

Instituteurs : Grandcour; Villars-Bramard (19 sept.).

Maîtresse semi-enfantine : Oleyres (19 sept.).

INAUGURATION

Mardi 8 juillet, s'ouvrait l'*Ecole ménagère d'Echallens*. Trente et une élèves d'Echallens et des communes voisines forment la première volée confiée à Mlle Novy pour l'enseignement ménager et à Mlle Pahud pour celui des travaux à l'aiguille.

M. Desplands, syndic d'Echallens, ouvre la cérémonie ; il remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réussite des nouveaux locaux. M. Jaccard, chef de service, apporte les vœux du Département et Mme Michod-Grandchamp, ses excellents conseils aux débutantes, institutrices et élèves.

Des chœurs des élèves de M. Blanchoud agrémentent la manifestation qui se termine par la visite des locaux : claire salle d'étude, buanderie et vaste cuisine moderne, où, excellente surprise, une agréable collation nous est offerte !

M. G.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Séance du 31 juillet 1940 (*fin*).

Les avis des sections¹ sont moins uniformes en ce qui concerne la création d'une caisse temporaire de secours destinée à soulager les collègues mobilisés qui ont des difficultés financières provenant de l'accomplissement de leurs devoirs militaires.

Une seule section, celle du Val-de-Travers, a donné une réponse

¹ Bull. du 30 août.

négative. De l'avis même des membres de cette section astreints à la garde du pays, les cas de gêne visés ici doivent être très rares et les secours pourraient ressortir à la Caisse d'entr'aide, quitte à en augmenter momentanément la cotisation.

Les opinions varient au sujet de l'alimentation de ce nouveau fonds de secours. L'une des sections désire que l'aide envisagée s'arrête au grade de sergent. Une autre fait remarquer qu'elle libère du paiement de la cotisation tout membre ayant accompli six mois de service militaire par année. Pour ceux qui ont accompli une période plus courte, la cotisation est réduite à 5 fr.

Le Comité central, se ralliant à l'opinion de la majorité des sections, décide de créer la caisse de secours en question en faveur de laquelle chaque membre de la S.P.N. sera invité à faire un versement de 2 fr. Celui-ci sera renouvelé lorsque ces premières ressources seront épuisées. Quant aux modalités des prestations, le Comité central y pourvoira et s'efforcera de les rendre aussi souples que possible.

* * *

Les sections s'en sont remises au Comité central pour la revision des statuts de la S.P.N. Retenons deux modifications qui méritent attention et seront proposées à l'examen de notre prochaine assemblée générale.

Il s'agirait d'abord d'accorder aux suppléants du Comité central le droit d'assister aux assemblées de délégués, avec voix consultative. En pratique, ces suppléants seront désignés en qualité de délégués, ce qui diminuera les frais.

Le second point viserait à introduire dans les statuts une disposition déjà appliquée à plus d'une reprise à l'égard des membres réintégrés dans l'association. Ceux-ci devront verser le montant des cotisations de la Caisse d'entr'aide perçues pendant leurs années d'absence. Les intéressés se sont toujours soumis de bon gré à cette mesure en raison de son caractère équitable. Mais elle aurait pu soulever des contestations puisqu'elle n'était pas réglementaire.

* * *

Le Comité central décide enfin de fixer l'assemblée générale de la S.P.N. au samedi 4 octobre. Elle aura lieu à La Chaux-de-Fonds. Nos collègues du Haut accueilleront certainement cette nouvelle avec plaisir. Il n'était que juste, pour une fois, de les favoriser en leur permettant de se rendre à cette importante réunion, à peu de frais.

J.-ED. M.

TRIBUNE LIBRE

POUR LA FAMILLE

Note de la rédaction (suite). — Il n'est pas de parents dignes de ce nom qui ne souhaitent assurer à leurs enfants une jeunesse d'abord, puis une existence meilleures que celles qu'ils ont eues. Or, les perspectives

d'avenir sont, depuis la grande guerre, bien sombres et les temps que nous vivons ne semblent pas aider à les éclaircir. « Nous vivons, lisions-nous en février 1938 dans l'*Echo de Paris*, dans une époque où la première douceur de la vie, celle de laisser des enfants après soi, en est devenue la plus cruelle inquiétude... Dans une société où tout est devenu viager, quelle raison y a-t-il de fonder une famille, d'avoir des enfants qui vous continuent ? » Cette époque, est-elle passée pour nous ? La vie telle que nous la vivons aujourd'hui de par la guerre, la façon dont elle est menée, les conséquences tragiques qu'elle entraîne et l'incertitude de notre sort au milieu de la mêlée, cette vie avec tous ces sujets d'inquiétude ne justifie-t-elle pas un semblable état d'esprit ?...

Il est démontré que le recul des naissances ne s'est pas manifesté en premier lieu dans les couches nécessiteuses de la population, mais bien tout d'abord dans les classes aisées et celles qui constituent l'élite intellectuelle de la nation, précisément à cause de ce souci du lendemain qu'ont, plus que d'autres, ceux qui étudient le problème social. Nous ne voulons pas nous engager sur un terrain scabreux : il est, venant à l'encontre de cette thèse, de nombreux et frappants exemples de grandes familles dans ces milieux. Nous saluons avec respect tels et tels de nos collègues qui ont élevé, et dignement élevé, à force de travail et de privations, six, huit enfants, et même plus, enfants qui firent honneur non seulement à leurs parents mais au pays tout entier. Des noms viennent au bout de notre plume, et nous aimerions pouvoir citer ces familles bénies... Toutefois, les statistiques le prouvent, ce sont les milieux dont la qualité eugénique est inférieure (infériorité matérielle, hygiénique, intellectuelle, morale et sociale) qui se multiplient sans frein. C'est ce fait avéré qui a incité un correspondant à parler de « familles saines » et de « familles tarées », sans que sa pensée, trop brièvement exprimée, ait été suffisamment comprise.

La restauration de la famille implique sa protection. La question se pose avec plus d'acuité à chaque période de crise économique. Elle se pose aujourd'hui comme elle s'est posée en 1917-1920. Un brusque enchérissement frappe d'abord les matières de première nécessité, les matières alimentaires et vestimentaires. Les grandes familles sont les premières touchées. Il y a des bouches à nourrir, des enfants à vêtir et à chausser, il faut aller au plus pressé. C'est alors qu'interviennent les allocations familiales. Mais ces mesures ne sauraient être que provisoires. Le moment viendra, où la hausse de la vie augmentant et devenant générale, une adaptation des salaires s'imposera. C'est en prévision de cette adaptation que des divergences de vues se manifestent. Plusieurs systèmes sont préconisés, ayant tous de fervents défenseurs : augmentation des salaires, sans autre ; institution d'un salaire familial ; allocations par enfants ; sursalaire familial. L'Union syndicale suisse se prononce nettement contre les allocations familiales en tant qu'insti-

tution permanente, c'est-à-dire sous forme de salaire familial. Son président, M. Bratschi, a, dans la dernière session du Conseil national, exposé les raisons de cette opposition. Il craint que ce revenu supplémentaire — qu'il soit baptisé allocations familiales ou salaire social — que tous les travailleurs accepteraient avec empressement parce que leur gain ne correspond plus au standard de vie, ne se traduise en somme que par une diminution de la rémunération de base ; il craint que ces mesures « généreuses » ne soient qu'une tactique en vue d'empêcher une hausse générale des salaires. En France, en Belgique, pays qui ont joué un rôle précurseur dans ce domaine, ce fut en effet le cas. Ce fut aussi le cas, au dire de M. Bratschi, en Suisse lors de l'établissement du statut des fonctionnaires fédéraux : l'introduction des allocations par enfant a exercé une forte pression sur les traitements et salaires de base. Le Conseil fédéral a alors lui-même justifié les taux inférieurs de début par le versement de ces allocations. Conséquence : le jeune ouvrier ou employé ne peut se marier que relativement tard, n'ayant pas les moyens suffisants pour fonder un foyer ; et pourtant cette possibilité est le commencement de la protection efficace de la famille.

Pour le corps enseignant, les augmentations pour années de services constituent aussi une sorte d'allocation familiale. En instituer de nouvelles, disent les opposants, augmenterait encore la différence de traitements entre collègues ayant même préparation et même responsabilité professionnelles. Il ne saurait alors, dans tous les cas, plus être question de cet aphorisme déjà faux : à travail égal, salaire égal.

La proposition de transformer, lorsque la chose sera possible, la *caisse de compensation pour pertes de salaires en une caisse d'allocations familiales* rencontre aussi de nombreux opposants ; il serait injuste, disent-ils, d'obliger le travailleur de payer une partie du salaire de son collègue de travail, alors que, dans la règle, le soin de rétribuer l'employé incombe intégralement à l'employeur.

En revanche, l'introduction de l'*assurance vieillesse et survivants* est toujours plus demandée. Nous avons parlé du vieillissement de la population : de nombreux experts envisagent avec inquiétude les charges qui incomberont à la population active par le fait de l'augmentation des individus âgés n'étant plus en mesure d'exercer une activité économique. L'assurance-vieillesse permettrait tout d'abord à de nombreux travailleurs de quitter plus tôt l'administration, l'usine ou l'atelier, laissant ainsi la place à des forces plus jeunes. D'autre part, les invalides n'étant plus à la charge des jeunes ménages, ceux-ci pourront plus aisément élever des enfants : moyen direct et efficace d'aider la famille.

Que préconisent, en contre-partie, les opposants aux allocations familiales ? Toute une série de mesures — mesures qui, pour quelques-unes, existent déjà, mais qui devraient être plus étendues — notamment :

un allègement des impôts, soit une dégression en fonction du nombre des enfants ;

une adaptation des logements aux nécessités familiales ;

des facilités pour les jeunes d'être en état de gagner leur vie : octroi de bourses d'études et de bourses d'apprentissage ; homes d'étudiants et d'apprentis ; voyages d'études, etc. ;

une politique douanière dégageant les matières de première nécessité ; des tarifs de transport facilitant les voyages en famille, etc.

En résumé, ce qu'il faut, avant tout, disent-ils, c'est rétablir la confiance dans l'avenir en assurant mieux les conditions d'existence de la génération qui monte. Lorsque le droit au travail aura été non seulement promulgué, mais que son application aura été efficacement réalisée, les parents endosseront plus facilement qu'aujourd'hui la responsabilité de mettre des enfants au monde. Dans son Encyclique *Rerum Novarum*, Léon XIII demandait déjà un salaire permettant au travailleur de subvenir dignement aux besoins de sa femme et de ses enfants. Quand donc un jeune homme en âge de gagner sa vie aura l'assurance de pouvoir le faire, lorsqu'il recevra un salaire convenable lui donnant la possibilité de vivre normalement et d'assurer ses vieux jours sans trop de soucis, lorsqu'il n'aura plus à subvenir aux besoins de ses vieux parents, lorsque la mère pourra se vouer entièrement à ses enfants, le salaire du mari la dispensant de travailler à l'atelier ou à la fabrique, alors la famille, remise en honneur, aura reconquis tous ses droits, et le problème de la dénatalité aura été résolu de lui-même.

Au cours de cet exposé, que nous nous sommes efforcé de faire en toute objectivité, nous avons fait maints emprunts à la *Revue syndicale suisse* (N° 6, juin 1941). Depuis la clôture du débat, nous avons encore reçu une lettre d'un chaud partisan des allocations familiales « élément de paix sociale et de salut national ». Ceux qui ne sont pas de son opinion, « ne sont pas au fait » ; aussi leur recommande-t-il la lecture d'un article sur la question, paru dans le numéro de juin de l'*Information au service du travail social*, article rédigé d'après la brochure « L'Offensive de la vie », par Albert Studer-Auer.

INFORMATIONS LE CAMP DES ÉDUCATEURS

Malgré la mobilisation et les difficultés actuelles, il a réuni du 2 au 6 août, une bonne phalange d'habitues auxquels se sont joints quelques nouveaux participants.

Le premier soir déjà, la lecture, faite par M. Chevallaz, de plusieurs lettres de René Guisan, créait l'ambiance de méditation sereine, de travail tranquille si particulière au camp des éducateurs.

Les deux premières études se rapportaient aux grands problèmes scolaires ; ces exposés si denses et si riches seront publiés prochaine-

ment, nous pourrions nous borner à les caractériser succinctement. M. le professeur A. Reymond, après avoir brossé une fresque lumineuse de l'histoire de l'éducation, s'attacha à l'école actuelle ; on lui fait deux reproches essentiels : d'être inadaptée à la vie moderne et de méconnaître la nature de l'enfant. La difficulté consiste en effet à concilier les nécessités techniques avec l'humanisme. C'est en unissant étroitement l'instruction et l'éducation dans toutes les activités scolaires, en associant la famille à l'école qu'on permettra le développement harmonieux des personnalités.

M. Junod, directeur de l'Ecole normale de Delémont, évoque le temps où ceux qui étaient résolus à travailler avaient du pain, où, avec du savoir-faire et un peu de talent, on pouvait obtenir un poste de commandement ; la tâche de l'école apparaissait bien simple. Aujourd'hui, dans ces temps de misères, nous sentons mieux nos responsabilités ; nous sommes conscients de la pusillanimité de notre éducation publique. Tout pédagogue a charge d'âmes ; enseigner est un sacerdoce, on s'y prépare par le recueillement et la méditation.

Quant à la causerie de M. le pasteur Vincent : « Le problème de la souffrance » qui a toujours préoccupé les hommes et auquel ils ont donné des réponses si diverses, nous n'osons la résumer ici. Disons seulement que ce furent deux heures d'intense émotion. Après lesquelles les déshérités, les infirmes innocents de nos classes nous apparurent grandis dans leur misère.

Le camp se termina par la conférence de M. Ph. Mottu qui avec conviction nous proposa une réforme de la politique de la Suisse.

Puis il fallut laisser la place au camp des éducatrices. Devant l'imposante cohorte de nos collègues, nous nous sommes demandé pourquoi les éducateurs ne viennent pas plus nombreux à Vaumarcus. Prendre conscience de nos responsabilités, rechercher ensemble nos déficits pour y remédier et reprendre confiance, mettre en commun nos expériences afin de nous aider mutuellement, tels sont les buts du camp. N'est-ce pas pour nous un devoir impérieux d'y participer ?

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

32 tableaux, répartis en 10 groupes différents, sont en vente. Pour constituer la prochaine série, les sujets suivants ont été choisis :

Groupe : Histoire et culture nationales : *Marché dans une ville au moyen âge*, du peintre Paul Boesch, Berne.

Groupe : Animaux et Plantes dans leur milieu : *Végétation lacustre* (bords du lac de Bienne), du peintre P.-A. Robert, Evillard.

Groupe : Technique et Industrie : *Atelier de tissage*, du peintre Annemarie von Matt-Gunz, Stanz.

Groupe : Types d'habitations : *Ferme bernoise* (Emmental), du peintre V. Surbeck, Berne.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA CULTURE MUSICALE A L'ÉCOLE

I^{re} PARTIE

LA MUSIQUE ET LA VIE

*L'art musical est un reflet de la vie humaine.
La musique doit faire jaillir le feu de l'esprit
des hommes.* BEETHOVEN.

*La musique peut et doit constituer l'un des
éléments les plus puissants de notre éducation
morale.* GUSTAVE DORET.

1. La culture musicale est un élément de la culture générale.

La musique a un rôle prépondérant dans la formation de la personnalité : éveiller l'âme au contact de la beauté. La musique est le sel qui donne la saveur aux petites besognes de la vie de chaque jour ; c'est un courant qui nous entraîne au large, loin des soucis et des peines. Elle nous permet de communier non seulement avec les génies et leurs interprètes, mais aussi avec ceux qui chantent ou écoutent avec nous.

Mais un tel privilège est-il réservé à des hommes doués d'une sensibilité particulière et reste-t-il inconnu de la masse ? En d'autres termes, la musique des génies parle-t-elle au cœur de la majorité des hommes, ou ne procure-t-elle des sensations artistiques qu'à de rares privilégiés ? Si, pour être musicien, il faut savoir, par exemple, reconnaître la nature des intervalles et des accords, dissocier les rythmes, saisir la forme ou pouvoir porter des jugements sur les styles, si utiles et si intéressantes que soient ces connaissances, la musique n'est réservée qu'à une petite minorité. Mais si le musicien est aussi celui que la musique émeut et enrichit, ou même simplement celui qui l'écoute avec plaisir, alors nous affirmons qu'elle est accessible à la majorité des hommes. L'idiot est peut-être le seul humain à ne pas avoir reçu cette étincelle divine qui fait vibrer l'être tout entier au contact d'une création géniale.

Mais pourquoi le peuple n'apprécie-t-il généralement pas les œuvres classiques ? Et cependant, à Vienne, le simple travailleur est amateur de concerts et d'opéras. Est-ce par snobisme ? Peut-être parfois ; mais nous pensons surtout qu'il a subi une lente et inconsciente initiation, dans cette ville où la musique est reine.

Pour notre part, nous croyons que c'est la sécheresse de l'existence des hommes qui tue ce qui est en germe au fond de chaque être qui vit. Chez l'enfant et l'adolescent, les antennes ne sont pas émoussées par la rudesse de la vie, le « bouton récepteur » ne se tourne pas encore essentiellement sur les « postés » utilitaires et pratiques ; l'esprit reste large-

ment ouvert, prêt à accueillir tout ce qui l'épanouit. Or la musique, plus que tout autre art, répond à cette aspiration profonde : elle est par excellence vivante ; mais elle doit s'adresser à la sensibilité pendant qu'elle est réceptive, de crainte qu'un talent précieux ne soit enfoui dans la terre et peu à peu perdu.

« L'éducation musicale est facilitée par la sensibilité musicale des jeunes enfants, leur goût précoce des sons rythmés, vocaux et instrumentaux. Le congrès international de l'enfance de 1931 a envisagé entre autres moyens propres à éveiller le sens du beau et l'émotion artistique, le contact avec la belle, la vraie musique. Car on ne saurait assez répéter qu'il n'y a pas une musique spéciale pour les enfants. Le pouvoir d'émotion de la belle musique n'est pas réservé aux adultes, pas plus qu'à un petit nombre d'initiés. La sensibilité toute neuve des enfants est capable de s'émouvoir à son contact si elle y a été préparée par une ambiance favorable. » (Desmettres. — B. et J. Auroy : Les beaux disques expliqués aux enfants.)

A l'appui de cette citation, mentionnons l'intérêt que la plupart des élèves des deux classes du Collège de Montreux (enfants de 10 et 11 ans) ont manifesté à l'audition des Scènes enfantines de Schumann présentées à la radio par Mlle Lily Merminod. Nous constatons aussi un plaisir évident et soutenu, et même un goût qui nous étonne parfois, chez les élèves de 14 à 16 ans auxquels nous donnons une initiation musicale par disques. Ajoutons que 14 élèves sur 24 viennent chaque semaine à une leçon supplémentaire, absolument facultative, pour apprendre à mieux pénétrer le langage musical.

Il semble donc que l'école, à côté de la famille et de l'église, doivent développer et cultiver ce qui élève l'enfant et élèvera l'homme au-dessus de lui-même. L'école doit « rendre les adolescents accessibles, perméables à toute cette grandeur, pour qu'ils s'en accroissent et ne traversent pas l'existence comme un morne troupeau, la tête baissée vers l'herbe qu'il broute et l'eau qu'il hume, mais le regard levé, témoins émerveillés de cet ordre et de cette beauté... » (Louis Meylan : « L'élément poétique dans l'éducation ».

Nous citerons encore ces mots du Maître Gustave Doret :

« Peut-être le moment est-il venu de compléter les efforts, insuffisants jusqu'ici, afin de donner aux enfants des écoles une base de culture musicale plus solide et pour que s'éveillent plus vivement en eux le désir et les possibilités de participer, dès l'âge adulte, au culte réel de la musique en collectivité. » (Gazette de Lausanne du 23 février 1941.)

2. L'auditeur et l'interprète.

L'enseignement musical doit développer aussi bien les qualités d'interprète que celles d'auditeur ; car il y a bien deux manières de cultiver la musique. La première, de beaucoup la plus puissante, nous

permet d'exprimer nos sentiments, de « faire » de la musique, que ce soit pour nous-mêmes ou pour les autres. Tous les hommes peu ou prou traduisent leurs impressions de cette façon : quelle mère n'a jamais chanté auprès d'un berceau, et quel bambin ne fredonne ni ne siffle tel air à la mode ? Faire de la musique, même pour soi, c'est faire rayonner ses pensées, ses joies et même ses souffrances. Mais on peut subir la musique des autres et rester apparemment passif. (Nous laissons de côté les réactions physiques que l'audition produit dans notre organisme.)

Nous constatons que, jusqu'à ces 10 dernières années, un nombre restreint d'amis de la musique, citadins pour la plupart, avaient l'occasion d'entendre des concerts. A la campagne surtout, on ne devenait auditeur que bien rarement, à l'occasion d'une soirée de société de chant ou de musique, ou dans les manifestations scolaires ; mais jamais, dans son milieu, le villageois ne se trouvait en contact avec la grande musique.

Remarquons en passant que les amateurs de concerts se rencontrent souvent dans les mêmes familles. L'éducation des jeunes se fait petit à petit en entendant les jugements et les conversations des aînés, des parents ; leur goût inné se trouve ainsi aiguïté et, tout naturellement, ils deviennent à leur tour des disciples d'Euterpe. « Et pourtant, nous sommes convaincus que l'éducation musicale ne doit pas être réservée à une élite, à des favoris de la fortune, et que nos enfants, qui ont une âme comme les autres, ont besoin de tout ce qui charme, de tout ce qui relève, de tout ce qui aide à vivre. » (Desmettres. — B. et J. Auroy : Opus cité.)

3. Importance de la T.S.F dans le développement musical.

La T.S.F. a complètement changé la situation de la musique dans le monde. Non seulement les auditeurs sont devenus la majorité, mais les interprètes diminuent, le goût du chant est en décroissance. On peut regretter cette évolution, mais elle est un fait qu'il faut bien accepter et auquel on ne peut mieux faire que de s'adapter. La T.S.F. est comme un fleuve qui brusquement est sorti d'une source jusqu'alors inconnue ; il serait vain de songer à en arrêter les flots, mais on peut les canaliser et empêcher qu'ils déferlent sur la plaine et anéantissent tout ce qui existait auparavant ; cet apport nouveau peut même, s'il est bien dirigé, irriguer et fertiliser un sol jusqu'alors aride.

Signalons maintenant quelques dangers et quelques avantages de la musique mécanique, disques et radio. Cela nous aidera ensuite à mieux préciser le rôle que l'école devrait jouer à nos yeux dans l'éducation musicale.

Les dangers de la radio.

a) Le plus apparent nous semble être l'influence de la radio sur la disparition du chant populaire, cet art simple, à la portée de tous. La faveur dont jouit actuellement la chanson n'est pas une preuve du

contraire, car elle est de plus en plus une adaptation pour chœur, avec accompagnement souvent compliqué et différent à chaque strophe, de mélodies populaires ou d'inspiration populaire : c'est encore de la musique qu'on écoute, on ne la chante guère spontanément.

b) Un autre grave inconvénient est d'ordre plus général : c'est le nivellement des valeurs. Le bon comme le pire, tout est sur le même plan. On entend pêle-mêle des œuvres de genres très différents, allant de la criante banalité au pur chef-d'œuvre. Que fait l'auditeur non averti ? Il se laisse influencer par le plus facile par le moins pensé, soit par la musique de danse à cause de son rythme ou de sa sentimentalité, soit par la chanson plus ou moins grivoise que le texte, à la première audition déjà, met à la portée du plus ignare individu. C'est donc le goût du vulgaire qui se répand et qui s'ancre. La musique, qui a contribué à cette évolution destructrice, en pâtit la première ; son niveau s'abaisse. Dès lors, elle cesse de jouer le rôle de valeur que nous lui avons attribué ; elle n'élève plus l'homme au-dessus de lui-même.

c) Les moyens mécaniques ou électriques, si bons qu'ils soient, donnent toujours une exécution de qualité inférieure à une audition directe ; les timbres sont déformés, et les plans sonores de l'orchestre ne sont pas à la distance auditive voulue ; d'autre part il manque l'ambiance de la salle de concert.

(A suivre.)

ROBERT PIGUET.

LES PREMIERS PAS D'UNE ASSOCIATION D'ÉLÈVES

C'était dans une classe de campagne, à deux degrés et mixte. Maître et élèves s'entendaient assez bien pour que les suggestions de l'un ne rencontrent ni trop de déférence passive, ni trop de réactions dédaigneuses. Un mois environ après le début de l'année, après quelques brefs entretiens avec quelques éléments, garçons ou filles, les plus progressistes, un avis, épinglé au mur, convoquait tous les élèves à la séance constitutive d'une association. Cette séance eut lieu pendant les heures de classe. Le pupitre du maître, abandonné par son occupant qui s'était modestement installé — et non sans peine — dans un banc d'écolier, était occupé par deux garçons, chargés de diriger les premières opérations.

Tout d'abord, ils voulurent procéder à des élections, mais les questions auxquelles ils durent répondre sur les attributions des commettants, la durée des mandats et ce que l'on ferait si..., les contraignirent à reconsidérer leur plan et ils décidèrent alors de mettre au point, séance tenante, des statuts, où tout serait réglé. L'assistance du maître qui cherchait à se faire oublier dans son coin, fut requise. On n'en eut guère besoin, d'ailleurs, que pour quelques termes juridiques. En effet,

membres de sociétés de gymnastique, éclaireurs ou accordéonistes — hélas ! — chacun semblait avoir lu des statuts et se souvenait assez nettement des différents objets traités dans les différents paragraphes.

Les statuts comportèrent cinq articles : Buts de l'association, Membres, Comité, Assemblée et Finances. On y prévoyait un comité de quatre membres (deux filles et 2 garçons) qui choisissait dans son sein un chef exerçant ses fonctions pendant trois mois. Les séances avaient lieu tous les premiers vendredis du mois, ou sur convocation par le comité. Les cotisations étaient au moins d'un sou par mois, mais à partir du 15, les cotisations impayées étaient doublées. Citons, comme image du reste l'art. 1 : « Buts de l'association. Améliorer le matériel scolaire, acheter ce dont on a besoin, venir en aide aux malheureux. »

Les premières semaines furent sans histoire. Les cotisations étaient encaissées par le trésorier ; la première passion éveillée par les élections était calmée et une certaine lassitude ne tarda pas à se faire sentir, qui s'exprima d'une façon ouverte, lors d'une assemblée, où l'on reprocha au comité de ne rien faire. Inutile d'ajouter que ceux qui adressaient les reproches les plus véhéments ne surent, mis au pied du mur par le comité cabré, rien proposer de neuf. Mais de mystérieux conciliabules suivirent cette séance orageuse. Et quelques jours plus tard, le comité in-corpore venait demander au maître si l'association pouvait organiser une séance de cinéma et une tombola, dans la salle communale. Sur le conseil du maître, des lettres furent rédigées à l'adresse du maire de la commune et les autorisations nécessaires obtenues, eut lieu la « grande séance d'organisation de la soirée ». Effarouchée d'abord, l'assemblée ne tarda pas à déborder d'enthousiasme. On répartit les charges. Le plus difficile, ce fut de décider les filles à participer : elles pouffaient de rire dans leurs paumes ou s'enfouaient dans un mutisme obstiné. Enfin, on les gagna, elles aussi.

Dans la semaine qui précéda la soirée, on dessina des affiches à la leçon de dessin. Elles furent collées, munies du timbre officiel, dès le samedi, devant l'église et devant le temple, à la laiterie, à la gare et à un ou deux autres endroits importants, choisis après mûre réflexion. Le mercredi, grand jour. Tout était prêt : le comité avait choisi lui-même les films, trouvé un opérateur, aménagé la salle. Sur une table près de l'entrée, s'étaient rangés les lots de la tombola, rangés par ordre de numérotation. Il y eut un morceau d'accordéon, une production vocale (quatre garçons chantant avec beaucoup de cran le : « C'est dimanche ») et deux films. En une demi-heure, les billets de tombola furent vendus et à dix heures, au moment où s'éloignaient les derniers spectateurs, le trésorier annonçait triomphalement qu'il y avait plus de cinquante francs en caisse.

La séance qui vit la répartition du bénéfice fut d'une importance

historique. C'est d'elle que data en effet un esprit nouveau dans l'association, l'esprit d'entreprise. Des trente francs de bénéfice, quinze furent envoyés à Pro Juventute, et quinze à la mairie, « pour les pauvres de la commune »¹.

Dès lors, l'association chercha par tous les moyens à augmenter ses ressources. Des groupes de récupération furent formés. On se mit en relation avec un marchand de métaux et de papier, en ville. On trouva des remorques pour bicyclette qui permirent d'acheminer la marchandise à bon port et sans perte de temps. Tout allait pour le mieux quand éclata une crise.

Un beau jour, à côté de l'affichage de l'association, qui comportait aussi une boîte aux lettres destinée à recueillir les doléances et les suggestions, s'étala un avis dont voici la teneur : « Chers camarades démissionnaires, vous êtes avisés qu'une assemblée des démissionnaires aura lieu dans le couloir de l'école, mercredi à 16 heures. Nous élirons notre comité. Dans notre association, il n'y aura *n'y* catholiques, *n'y* protestants et nous nous engageons à ne pas taquiner les filles. »

Le lendemain, le comité de l'association recommandait, par avis, à ses membres de « laisser tranquilles les démissionnaires et d'être bons camarades avec eux ». Une séance fut consacrée à éclaircir la situation. On y apprit que, lors d'une séance de religion, une balle, chipée sous un banc, avait été endommagée alors que l'on attendait l'arrivée du pasteur ou du curé. Le propriétaire s'était plaint, au *comité de l'association*, et les fautifs avaient prétendu faire payer les dégâts par l'association elle-même, à quoi s'était opposé le comité, pour lequel les frais devaient incomber à ceux qui fréquentaient la dite leçon de religion. D'où les allusions perfides « aux catholiques et aux protestants ». L'assemblée approuva le comité et les démissionnaires maintinrent leur point de vue. Dès lors, il y eut deux associations, l'une, minuscule, mais d'autant plus ardente à justifier son existence par des suggestions qu'elle transmettait par avis à sa grande sœur, et la grande association. Cette dernière participa à l'achat de cahiers de géographie du Collège de Menzingen, ristournant à ses membres, le 50 % de leur achat.

Les cotisations accumulées et le produit des ventes permirent d'organiser une excursion supplémentaire qui fut une splendide journée. Le trésorier offrit le goûter — sirop, petits pains et chocolat — et il restait quelques francs en caisse à la fin de l'année, qui furent confiés aux maîtres, comme fond de départ pour l'an prochain. Ce geste est d'autant plus méritoire que plus de la moitié des membres de l'association quittaient l'école primaire en juin.

L'existence de l'association eut une influence heureuse sur l'esprit

¹ J'ai le regret d'ajouter que ni l'une, ni l'autre des administrations ne jugea bon d'accuser réception de nos envois.

de la classe. Chacun y prit de l'intérêt. Le choix des membres du comité fut excellent. L'attitude à l'égard des « démissionnaires » montra beaucoup de sang-froid. A la fin de l'année, il y avait déjà une tradition de l'association ; on en attendait les séances, on préparait ses interventions. Les procès-verbaux s'améliorèrent. La difficulté resta toujours d'orienter l'activité du groupe, de lui montrer un champ d'action à sa mesure. Il appartient à l'ingéniosité du maître de résoudre cette difficulté ou de la faire résoudre. Mais il vaut la peine de multiplier les expériences de ce genre. A quand une Fédération des associations d'élèves ?

ROBERT JAQUET.

ÉCOLES NORMALES

La sélection à laquelle on procède au cours de la sixième année d'école primaire n'épuise pas le réservoir des aptitudes dans cette école où passent environ 90 % de la jeunesse allemande. Lorsqu'il s'est agi, en 1939, de former un nombre suffisant d'éducateurs pour l'avenir, question alors brûlante, on eut recours à cette « couche » de bons élèves et on offrit à ces enfants bien doués et travailleurs de la classe ouvrière une nouvelle possibilité de poursuivre leurs études. Dans ces classes normales, garçons et filles qui ont achevé avec succès leurs études à l'école primaire ou dans les écoles du second degré, sont réunis et préparés à l'examen de maturité qui donne accès aux hautes écoles assumant la préparation des maîtres. La durée des études est fixée à deux ans pour les élèves sortant de l'enseignement du second degré et à quatre ans pour les élèves sortant de l'école primaire. La durée totale des études n'est donc pas plus longue que pour les élèves de l'enseignement du second degré ayant obtenu le certificat de maturité. Pour ces classes normales, les élèves sont logés dans des maisons spéciales, ils sont nourris et habillés gratis. Seuls les parents aisés sont tenus de payer une petite somme pour la nourriture et les vêtements. Aucun droit d'écolage. Les études, dans ces hautes écoles, sont également gratuites.

Cette institution s'inspire strictement du principe suivant lequel les enfants bien doués et travailleurs ont seuls droit à l'encouragement. La sélection est triple. Tout d'abord, elle est faite par le maître de classe, le directeur de l'école et le conseiller scolaire. Les garçons et filles ainsi sélectionnés doivent alors apporter l'autorisation de leurs parents et sont envoyés pour dix jours dans un camp où l'on procède à une seconde sélection. Enfin, dans les mois d'études qui suivent, on élimine les enfants qui se révéleraient encore inaptes et on les dirige vers des professions qui répondent davantage à leurs dispositions. Mais la manière dont on procède à la sélection dans les camps est telle que les erreurs sont extrêmement rares. Durant ces dix jours, on met à l'épreuve les dispositions physiques, intellectuelles et naturelles des garçons et filles. On n'enseigne pas : l'essentiel du travail réside dans

des récits et des comptes rendus, afin de pouvoir établir le degré de science, les capacités d'élocution et le jugement. On se livre au sport sous toutes ses formes pour arriver à obtenir une image aussi fidèle que possible des qualités et des capacités physiques ainsi que de l'élan sportif. Comme les jeunes gens sont logés en commun, on peut, grâce à cette vie collective, se faire une idée de la mesure dans laquelle les candidats s'adaptent à une communauté. Cette forme de sélection est pratiquée depuis déjà des années pour le choix des jeunes gens qui suivront les cours des Instituts d'éducation politico-nationale, et elle a entièrement donné satisfaction. A l'encontre des Instituts, on exige dans ces camps d'écoles normales, une décision relative au choix de la profession, choix considéré parfois comme prématuré. Cette objection peut être fondée dans certains cas, mais c'est un inconvénient toujours inévitable dans le choix d'une profession, car ce genre de décision est pris dans la plupart des cas au terme de la quatorzième année.

D'après WILLI JUNG, communiqué par A. SCHÜLE.

INFORMATIONS GROUPE ROMAND DE L'ASSOCIATION SUISSE EN FAVEUR DES ENFANTS DIFFICILES

Congrès des 18 et 19 septembre à La Chaux-de-Fonds.

Le Groupe romand organise un congrès pour les jeudi 18 et vendredi 19 septembre à La Chaux-de-Fonds. Les séances se tiendront à l'Amphithéâtre du Collège primaire, rue Numa-Droz.

Outre la séance administrative, le congrès comporte des conférences. Les participants entendront MM. J. Apothéloz, professeur au Collège scientifique de Lausanne : *Le dessin et l'intelligence* ; Blanc-Gatti, peintre, Lausanne : *Influence psychique des sons et des couleurs* ; A. Rudhardt et Jo Baeriswyl, Genève, qui traiteront de : *La chanson populaire et l'éducation des enfants difficiles et arriérés* et de : *Jeux rythmiques et dramatiques pour les enfants difficiles*.

Des visites du Musée d'horlogerie et de l'Orphelinat des Billodes sont aussi prévues.

Les inscriptions pour le Congrès sont reçues par M. G. Buchs, Grand'Rue 29, Fribourg, qui fera parvenir un programme détaillé aux collègues qui en manifesteront le désir.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU « SCHWEIZERISCHER LEHRERVEREIN » A FRIBOURG

A l'occasion de la réunion des délégués du « Schweizerischer Lehrerverein », l'Association fribourgeoise du corps enseignant a adressé un appel aux collègues romands, membres de la S.P.R., pour les inviter à se retrouver à Fribourg les 13 et 14 septembre prochain. Une erreur

s'est glissée dans ces lignes. Le corps enseignant de confession réformée qui forme une section de l'Association cantonale fribourgeoise, n'est pas membre de la S.P.R., mais de la société suisse du corps enseignant *Schweizerischer Lehrerverein*. Nous connaissons les relations amicales qui existent entre les deux sociétés, romande et alémanique, et serons heureux de voir une partie de leurs membres réunis dans notre ville.

M. B.

TEXTES LITTÉRAIRES LE LIT D'ISABELLE

A l'opposé de la fenêtre, et à droite de la porte, la pièce présente un renfoncement. On y a casé sans difficulté le lit d'Isabelle, d'abord son lit d'enfant, puis un lit de grande personne, large de quatre-vingt-dix centimètres, en fer ou en cuivre. Les montants et barreaux du lit sont en fer, et passés au vernis noir. Une rangée de rondelles de cuivre sépare les barreaux à mi-hauteur. Sont encore de cuivre les quatre boules qui terminent les montants, et quatre moulures qui ornent les pieds, juste au-dessus des roulettes. Isabelle, qui est très fière de son lit, se charge elle-même, le dimanche matin, d'en astiquer les cuivres.

Le 6 octobre. Flammarion, édit.

JULES ROMAINS.

Exercice de rédaction : décrivez votre lit. Dessin.

LES LIVRES NOUVELLES PUBLICATIONS PÉDAGOGIQUES

Il y a longtemps que j'attends de vous parler de publications parues cette année et auxquelles j'aurais voulu consacrer plus de place que n'en offre une simple notice bibliographique. La surabondance de matière pour nos pages exiguës m'a empêché de vous entretenir des publications en question, mais je ne veux pas attendre plus longtemps pour vous les signaler. Que la brièveté des lignes qui suivent vous soit une raison de lire les pages dont je vais vous parler.

Conférences pédagogiques données au Corps enseignant du Jura bernois dans les Cours de perfectionnement (7^e cahier), brochure publiée par la Commission jurassienne des Cours de perfectionnement. (Peut être obtenue chez l'inspecteur des écoles du 10^e arrondissement, Courgenay.)

M. Charles Junod est l'auteur d'un travail sur *L'observation de l'enfant*. Quels procédés employer pour que l'observation nous donne des résultats intéressants, comment écarter les causes d'erreurs ? Telles sont les questions que se pose l'auteur. Les principaux tests établis, de Binet à Decroly et ceux imaginés par divers autres pédagogues, font l'objet d'une étude approfondie.

Sous le titre de *Les petits se révèlent*, M. K. von Allmen-Saurer nous entretient de la manière dont on peut rapprocher l'enfant de la vie en

lui proposant des sujets qui lui permettront de tirer parti de l'observation directe des choses.

M. H. Liechti veut familiariser le corps enseignant avec une série d'expériences faciles et réalisées avec des moyens très simples qui devront permettre à l'élève de se faire une idée exacte des principaux phénomènes électriques. Son article : *L'électricité à l'école* est un excellent petit guide.

Dans sa conférence *La protection de la famille et de l'enfant*, M. F. Reusser, avocat, étudie le problème de la famille. L'influence du machinisme sur les conditions économiques, l'immoralité, l'alcoolisme sont l'objet de l'attention de M. Reusser, qui nous donne aussi des renseignements très actuels sur la situation sociale et juridique de l'enfant.

Ces conférences pédagogiques ont certainement apporté beaucoup de choses à nos collègues jurassiens.

L'éducateur chrétien à l'école laïque, par Léopold Rochat, maître au Collège de Genève.

Certain du bénéfice que le maître peut retirer pour son enseignement d'un christianisme vécu, M. Rochat veut définir dans ces pages l'attitude du maître chrétien. Il envisage l'influence chrétienne à trois points de vue : la discipline et le principe d'autorité, la collaboration du maître et de ses élèves, l'éducation des caractères.

L'autorité morale du maître repose sur une stricte conscience professionnelle et le maître chrétien exigera beaucoup de lui-même. Une sympathie active lui permettra d'être en contact étroit avec ses élèves et lui aidera à résoudre les cas difficiles.

On ne peut en quelques sèches lignes résumer des pages qui sont un témoignage de foi. Les lecteurs ne resteront pas insensibles à l'exposé sincère de M. Rochat.

L'éducation physique dans l'enseignement primaire, Genève, Bureau international d'Education.

L'éducation physique répond actuellement à une préoccupation générale ; aussi l'enquête dont le B.I.E. apporte les résultats dans le présent volume intéressera non seulement les pédagogues, mais des personnes de tous les milieux.

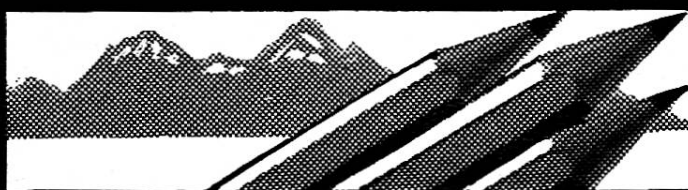
L'enquête à laquelle 47 pays ont répondu concernait toutes les questions relatives à l'éducation physique : programme, méthodes, surveillance médicale, spécialisation des maîtres, organisations extra-scolaires, inspectorat, etc.

La lecture des documents rassemblés prouve qu'un progrès marqué peut être observé dans le domaine de l'éducation physique et que partout on s'efforce d'améliorer tant l'enseignement que les installations matérielles.

ALB. R.



*Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur*



CARAN D'ACHE
Les Crayons de chez nous

CONSTAMMENT des cours
pour l'obtention des **DIPLOMES**

de langues, secrétaire, sténo-dactylo et comptable en 3-4-6 mois. Emplois fédéraux en 3 mois

ÉCOLES TAMÉ

Lucerne 57

ou

Neuchâtel 57

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S. A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13
LAUSANNE

J. A.

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel
de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !
Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel

POMDOR

Cidrerie d'Yverdon. Tél. 277

CIDRE DOUX

le bon jus de pommes
non fermenté, boisson
saine et nourrissante.

Perles

pour le calcul **MONTESORI** et autres usages.
Exécution et teintes de qualités supérieures.

F. RUDIN, Bienne, r. Dufour 59

(Fournisseur des écoles de Lausanne, cours norm., etc.)
Demandez échantillons

COURSES

**D'ÉCOLES
ET DE SOCIÉTÉS**

Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières

Magnifiques buts de courses pour Sociétés et Ecoles

Région : Barbolesaz - Taveyannaz - Anzeindaz - Bovonnaz — Belle flore alpine
Tarifs spéciaux pour Sociétés et Ecoles.

LUCERNE

Hôtel Walhalla

Près du train et du bateau,
à proximité du pont couvert

Ecoles et sociétés mangent **bien** et **bon marché** dans le restaurant sans alcool

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Cartes d'actualité

Carte des pays balkaniques: Hongrie, Yougoslavie, Roumanie, Bulgarie Grèce.

Echelle 1 : 2.000.000 ; dimensions 67 × 93 cm. Fr. 2.80

Carte des pays du Nord: Danemark, Norvège, Suède, Finlande. Echelle 1 : 2.000.000, dimensions 77 × 99 cm.

Fr. 2.50

Carte de l'Europe occidentale et Angleterre : Echelle 1 : 2.000.000 ; dimensions 66 × 94 cm. avec une **Carte synoptique d'Europe** à l'échelle 1 : 11.000.000. Au verso : carte détaillée à l'échelle 1 : 1.000.000.

Fr. 2.50

Carte de l'Europe centrale: Echelle 1 : 5.000.000 ; dimensions 50 × 69 cm.

Fr. 1.50

Carte de la Pologne : Echelle 1 : 1.000.000 ; Dimensions 67 × 80 cm.

Fr. 1.80

Carte générale de l'Europe avec 16000 noms.

Echelle 1 : 5.000.000 ; dimensions 94 × 109 cm. Fr. 3.75

Carte du monde : Echelle 1 : 32.000.000 ; dimensions 75 × 125 cm.

Fr. 4.50

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle